



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE LYCEE PROFESSIONNEL CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2019

Rapport de jury présenté par :
Monsieur Pierre NARBONNE,
Président du jury

SOMMAIRE

Renseignements statistiques.....	Page 3
Épreuves d'admissibilité.....	
Écrit 1 : épreuve de mise en situation professionnelle	Page 5
Écrit 2 : seconde épreuve d'admissibilité	Page 20
Épreuves d'admission.....	
Épreuve de mise en situation professionnelle	Page 28
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	Page 36
Conclusion générale.....	Page 41

Le rapport est rédigé sous la responsabilité du président de jury.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

Candidats inscrits : 981

**Candidats présents aux deux épreuves
d'admissibilité : 271**

Candidats admissibles : 157

Candidats présents aux épreuves d'admission : 128

Nombre de postes : 70

Candidats proposés pour l'admission : 70

Epreuves d'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 7,50

Moyenne des candidats admissibles : 9,10

Moyenne du dernier candidat admissible : 6,59

Moyenne la meilleure : 16,05

Epreuves d'admission

Moyenne des candidats présents : 9,62

Moyenne des candidats admis : 12,93

Moyenne la meilleure : 18,5

Ensemble du concours

Moyenne des candidats présents : 9,43

Moyenne des candidats admis : 11,94

Moyenne du dernier candidat admis : 8,62

Moyenne la meilleure : 17,68

Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat (CAFEP)

Candidats inscrits : 222

**Candidats présents aux deux épreuves
d'admissibilité : 75**

Candidats admissibles : 32

Candidats présents aux épreuves d'admission : 27

Nombre de postes : 14

Candidats proposés pour l'admission : 14

Epreuves d'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 7,96

Moyenne des candidats admissibles : 10,11

Moyenne du dernier candidat admissible : 8,20

Moyenne la meilleure :

Epreuves d'admission

Moyenne des candidats présents : 11,94

Moyenne des candidats admis : 14,22

Moyenne la meilleure : 16,6

Ensemble du concours

Moyenne des candidats présents : 11,33

Moyenne des candidats admis : 12,94

Moyenne du dernier candidat admis : 11,92

Moyenne la meilleure : 14,99

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

ÉCRIT 1 – Épreuve de mise en situation professionnelle

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 »

« Qu'est-ce que l'avancée des sciences et des techniques biomédicales vont faire de l'Homme ? ». Assistance médicale à la procréation, fin de vie, gestation pour autrui, neurosciences ou encore médecine prédictive... tous ces domaines ont en commun d'être au cœur des questions actuelles soulevées par la bioéthique.

La bioéthique, née dans les années 1970, concernait la médecine et la recherche utilisant des parties du corps humain. Elle vise à définir les conditions et les limites de l'intervention de la médecine en garantissant le respect de la dignité de la personne et a pour objectif d'éviter toute forme d'exploitation commerciale.

Le champ de la bioéthique s'est étendu à d'autres domaines en particulier l'intelligence artificielle, la robotisation, les données de santé...

L'augmentation des « possibles » que nous offre la science engage chacun à s'interroger sur ce qui lui semble souhaitable et c'est pourquoi la question du monde que nous voulons avoir pour demain est une question fondamentale pour la bioéthique.

En France, le comité consultatif national d'éthique (CCNE), créé en 1983, publie régulièrement des avis sur les questions de bioéthique. Les principales lois dans notre pays datent de 1994 et sont régulièrement révisées. Les Etats généraux de la bioéthique se sont tenus de janvier à avril 2018 dans cette perspective.

Les questions liées à la procréation ont représenté un aspect essentiel du débat (techniques GPA, PMA...). Ainsi en 2015 en France, 24839 enfants sont nés grâce à l'Assistance Médicale à la Procréation et ce chiffre ne cesse d'augmenter.

Vous répondrez aux questions suivantes dans une composition structurée.

1. Présenter et analyser le cadre institutionnel et juridique, son évolution au niveau international et national, permettant d'élaborer une législation sur les questions de Bioéthique.
2. Expliquer les mécanismes de la fécondation naturelle. Décrire les causes d'infertilité et les différentes techniques d'AMP développées pour y remédier.
3. Le parcours d'un couple dans un processus de PMA implique l'intervention d'une équipe pluri-professionnelle : médecins, biologistes, psychologues, techniciens de laboratoire, infirmiers, ...et s'accompagne de la production de données de santé.
Développer les aspects liés au secret professionnel et au partage de l'information entre professionnels. Présenter les enjeux soulevés par la numérisation, la gestion et l'utilisation des données de santé.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : « L'infertilité croissante, un vrai sujet d'inquiétude »
Extrait du journal Le Parisien du 03 novembre 2017
Source : <http://www.leparisien.fr>

Annexe 2 : La révision des lois de bioéthique - Mise à jour le 18 janvier 2018
Source: <http://www.vie-publique.fr/>

Annexe 3 : « PMA : pourquoi est-elle plus utilisée dans certains pays que dans d'autres ? »
Extrait du journal Le Monde du 25 juillet 2018
Source : <https://www.lemonde.fr>

Annexe 4 : L'infertilité
Source : <https://www.hug-ge.ch>

Annexe 5 : Extrait du rapport de synthèse du Comité Consultatif National d'Éthique - Juin 2018
Source : www.ccne-ethique.fr

Annexe 6 : Document 1 : Extrait du rapport de synthèse du Comité Consultatif National d'Éthique. Juin 2018
Source : www.ccne-ethique.fr

Document 2 : Evolution de l'activité globale d'AMP entre 2013 et 2016
Source : <https://www.agence-biomedecine.fr>

Annexe 7 : Tentative d'AMP en France en 2015 - Agence de la biomédecine, rapport médical et scientifique de l'assistance médicale à la procréation et de la génétique humaine en France - 2016
Source : <https://www.inserm.fr>

Annexe 8 : Assistance médicale à la procréation (AMP) - Edité le 14 novembre 2018
Source : <https://www.inserm.fr>

Annexe 9 : Procréation médicalement assistée - Edité le 13 novembre 2018
Source : <https://www.sciencesetavenir.fr>

Annexe 10 : La Bioéthique à l'UNESCO
Source : UNESCO : La Bioéthique à l'UNESCO : SHS/2015/PI/H/9

Annexe 11 : Récapitulatif historique - Extrait du rapport de synthèse du Comité Consultatif National d'Éthique - Juin 2018
Source : www.ccne-ethique.fr

Annexe 12 : Le cycle menstruel - Collège national des gynécologues et obstétriciens français
Source : <http://www.cngof.fr>

Eléments de corrigé

Introduction :

Définition de la Bioéthique (Annexe 10) : Le mot **bioéthique** est constitué de deux racines : "bio" signifiant "vivant" et "éthique" "ce qui est bon pour l'homme". La bioéthique est l'étude des problèmes moraux soulevés par la recherche biologique, médicale ou génétique et certaines de ses applications.

Le candidat peut reprendre en introduction la partie du sujet p.2 : « La bioéthique concerne la médecine et la recherche utilisant des parties du corps humain. Elle vise à définir les limites de l'intervention de la médecine sur le corps humain en garantissant le respect de la dignité de la personne et a pour objectif d'éviter toute forme d'exploitation dérivée de la médecine (trafic d'organes, clonage humain...). »

Mais de plus en plus l'ouverture de la bioéthique se fait sur d'autres domaines : technologies et applications, médecine et politiques de santé (exemple : Bio et nanotechnologies, fin de vie, éthique de l'environnement, biodiversité...)

Présentation du plan de la copie :

- le cadre institutionnel et juridique national et international
- les mécanismes de la fécondation naturelle
- les principales causes d'infertilité
- les différentes techniques d'AMP développées
- les aspects liés au secret professionnel et au partage des informations sur les données de santé.

1. Présenter et analyser le cadre institutionnel et juridique, son évolution au niveau international et national, permettant d'élaborer une législation sur les questions de bioéthique.

A l'échelle mondiale il existe un Comité International de la Bioéthique (CIB) qui est une branche de l'UNESCO. Il prend en compte les progrès permanents de la médecine et les enjeux éthiques et juridiques des recherches dans le secteur des sciences de la vie. (Annexe 10)

I. Cadre juridique et institutionnel français sur la bioéthique

Introduction sujet p.2 + annexe 2+11

- La France a construit une réflexion en profondeur depuis les années 1970, de façon pluraliste et pluridisciplinaire, en impliquant de nombreuses instances et un débat citoyen.
- Dès 1983 création d'un Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) qui publie régulièrement des avis sur les questions de bioéthique.

Présentation sous forme d'un tableau des avancées en bioéthique en France :

1988	<p><u>Thèmes abordés</u> : Protection de la personne dans le cadre des essais cliniques (recherche biomédicale). Évolutions institutionnelles : Création des CCPPRB (Comité consultatif de protection des personnes dans la recherche biomédicale), aujourd'hui remplacés par les CPP (Comité de protection des personnes).</p>	
1988	Rapport BRAIBANT : Sciences de la vie : de l'éthique au droit (étude du Conseil d'État)	Textes fondateurs de l'éthique dans la recherche biomédicale, introduisant notamment le concept de « bilan risques/bénéfices ».
1991	Aux frontières de la vie : une éthique biomédicale à la française (rapport au Premier ministre)	
1993	Rapport MATTEI : Rapport sur l'éthique biomédicale (rapport au Premier ministre)	
1994	<p><u>Thèmes abordés</u> : Traitement des données de santé.</p>	
	<p><u>Thèmes abordés</u> : Inviolabilité du corps humain, non-patrimonialité du corps humain, obligation du consentement.</p>	
	<p><u>Thèmes abordés</u> : Dons de produits humains, AMP, diagnostic prénatal (= ensemble des techniques permettant de faire le diagnostic in utero, sur l'embryon ou le fœtus, de maladies graves comme une anomalie génétique ou une malformation. Possibilité d'interruption médicale ou thérapeutique de la grossesse (IMG ou ITG). Méthodes invasives : l'amniocentèse, la choriocentèse (biopsie de trophoblaste) ou cordocentèse (ponction écho-guidée du cordon ombilical/ et méthodes non invasive : échographie, prélèvement sanguin chez la mère.), principe de gratuité, d'anonymat, de respect des règles de sécurité sanitaire.</p>	
2004	<p><u>Thèmes abordés</u> : Actualisation de la loi de 1994, thérapie cellulaire (= greffer des cellules afin de restaurer la fonction d'un tissu ou d'un organe. L'objectif est de soigner durablement le patient grâce à une injection unique de cellules thérapeutiques), dons d'organes, recherche en génétique, diagnostic préimplantatoire (=proposé aux couples qui risquent de transmettre à leur enfant une maladie génétique d'une particulière gravité au moment où la démarche de DPI est initiée..), recherche sur les embryons. Évolutions institutionnelles : Création de l'Agence de la biomédecine.</p>	
2009	<p>Consultations institutionnelles : Conseil d'État, CCNE, Agence de la biomédecine, OPECST. Consultations citoyennes : Organisation d'États généraux de la bioéthique à l'origine d'un certain nombre de débats avec le public et de jurys citoyens : Rennes (procréation), Strasbourg (don d'organes), Marseille (cellules souches).</p>	
2011	<p><u>Thèmes abordés</u> : AMP, don de gamètes, diagnostic anténatal (=consiste à détecter avant la naissance les pathologies touchant l'enfant à naître afin d'établir un pronostic fœtal) Interruption Médicale de Grossesse, recherche sur l'embryon humain et les cellules souches embryonnaires, génétique, neurosciences, don d'organes. Évolutions institutionnelles : Élargissement des missions du CCNE.</p>	
2013	<p><u>Thème abordé</u> : recherche sur l'embryon.</p>	
2018	<p>Le législateur ayant inscrit au sein de la loi de 2011 la nécessité de procéder à son examen d'ensemble par le Parlement dans un délai maximum de sept ans après son entrée en vigueur, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a officiellement ouvert le 18 janvier 2018 les États généraux de la bioéthique, préalable à la révision de la loi.</p>	

Analyse (annexe 2):

- Le débat citoyen des années 1970 a mené vers un cadre législatif au travers des nombreuses questions soulevées, notamment bioéthiques dès les années 1994.
- Tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevées par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux.
- En l'absence de projet de réforme, le comité est tenu d'organiser des états généraux de la bioéthique au moins une fois tous les cinq ans.

II. Cadre institutionnel et juridique international (annexes 10 + 11)

Bioéthique à l'UNESCO : organes consultatifs :

- **1993** Création du **Comité International de Bioéthique**
 - o Mandat sur 4 ans : encadrement des progrès de recherches dans les sciences de la vie et leurs applications en veillant au respect des principes universels
- **1997** La Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme
- **1998** Création du **Comité Intergouvernemental de bioéthique (CIB)**:
 - o 36 états membres- réunion minimum 2 fois tous les 2 ans. Le CIB a un rôle consultatif.
- **1998** Création de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies **COMEST** : organe consultatif
- **2003** **Comité inter-institutions des Nations Unies sur la bioéthique** créé en 2003 : permet la coordination entre organisations inter-gouvernementales sur les questions de bioéthique.
- - o Connaissances supplémentaires : en 2003 La Déclaration internationale sur les données génétiques humaines a été adoptée à l'unanimité par l'UNESCO. Elle constitue avec la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, le seul texte international de référence dans le domaine de la bioéthique.

Analyse : annexe 10

- Disparité de la réflexion d'un pays à l'autre (**ex PMA annexe 3**)
- « L'Unesco agit comme forum d'idées, multidisciplinaire, pluraliste et multiculturel sur la bioéthique et l'éthique des sciences et des technologies (...) »
- Unesco : Rôle de coordination entre les organisations intergouvernementales.

2. Expliquer les mécanismes de la fécondation naturelle. Décrire les causes d'infertilité et les différentes techniques d'AMP développées pour y remédier.

I. La fécondation naturelle : les mécanismes en jeu (Annexe 12)

Définition de la fécondation : lors du rapport sexuel, fusion de deux cellules reproductrices appelées gamètes (un spermatozoïde et un ovocyte expulsé par un follicule de De Graaf lors de l'ovulation aboutissant à la formation d'une cellule œuf, ou zygote).

La fécondation ne peut se produire que si le rapport sexuel se situe aux alentours de la date d'ovulation : les spermatozoïdes émis lors de l'éjaculation doivent rencontrer des conditions favorables au cours de leur trajet et doivent rencontrer l'ovocyte qui va être ou vient d'être expulsé.

Explication de l'annexe 12 :

- **Cycle ovarien** : Chaque mois une vague d'ovocytes démarrent leur croissance dont il ne reste qu'un seul ovocyte (les autres ayant dégénéré). Pendant cette phase de croissance, l'ovocyte va acquérir le matériel cellulaire nécessaire aux premières étapes du développement embryonnaire. On observe également une corrélation entre la courbe de température corporelle et les phases folliculaires et lutéales.
A cette croissance, fait suite une étape de maturation, d'une durée de 36 heures, permettant la formation d'un ovocyte mature ou ovocyte II. La maturation de l'ovocyte est déclenchée par le pic de LH : le follicule va se rompre à la surface de l'ovaire et va expulser l'ovocyte dans la trompe : c'est l'ovulation (en moyenne au 14ème jour du cycle). Cet ovocyte est fécondable par un spermatozoïde.
Après l'ovulation, le follicule se transforme en corps jaune dont la durée de vie est d'environ 12 jours. S'il y a grossesse, le corps jaune va persister pendant le 1er trimestre. Dans le cas contraire, il va devenir fibreux (corps blanc) puis disparaître complètement : phase lutéale.
Le fonctionnement des ovaires est contrôlé par l'hypothalamus et l'hypophyse.
- **Cycle hypothalamo hypophysaire** : l'hypothalamus sécrète une hormone, le GnRH (Gonadotrophin Releasing Hormone) qui va stimuler l'hypophyse. En réponse, l'hypophyse va sécréter deux hormones (gonadotrophines), la FSH (Follicle Stimulating Hormone) et la LH (Luteinizing Hormone) qui vont à leur tour agir sur les ovaires. Par leurs sécrétions hormonales les ovaires vont réguler le fonctionnement de l'hypothalamus et de l'hypophyse (rétro-contrôle). Les modalités du contrôle varient en fonction du stade de développement des follicules.
- **Cycle utérin** : sous l'influence des hormones (FSH- LH- Œstrogène et progestérone), l'endomètre se modifie : phases menstruelles, prolifératives et sécrétrices se succèdent. La phase proliférative correspondant à la préparation de l'ovulation.

Etapes de la fécondation :

Lors d'un rapport sexuel, des millions de spermatozoïdes sont éjaculés dans le vagin. Pour atteindre l'ovocyte et le féconder, ils vont devoir migrer vers les trompes :

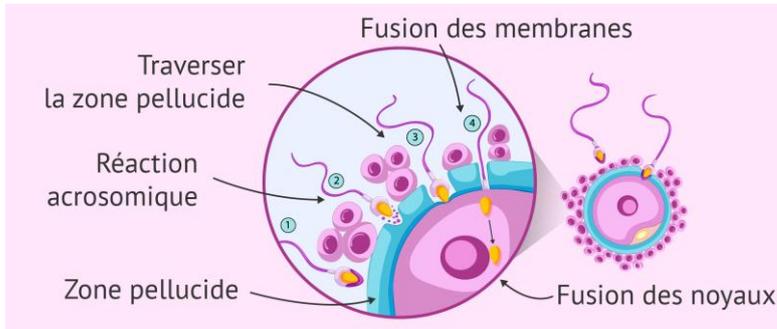
- **1^{ère} étape** : traversée de la glaire cervicale=rôle essentiel dans les processus de fécondation : les spermatozoïdes n'acquièrent leur pouvoir fécondant qu'après la traversée de la glaire = processus de capacitation (modifications de la membrane des spermatozoïdes).
- **2^{ème} étape** : pour pouvoir déposer leur noyau à l'intérieur de l'ovocyte, les spermatozoïdes vont devoir atteindre la zone pellucide (enveloppe externe de l'ovocyte)
- **3^{ème} étape** : ils se fixent sur la zone pellucide qu'ils vont traverser à l'aide des enzymes contenues dans l'acrosome (réaction acrosomique). Ils pénètrent alors dans l'espace péri-vitellin et vont fusionner avec la membrane de l'ovocyte. La totalité du spermatozoïde va pénétrer à l'intérieur de l'ovocyte.

L'ovocyte, par une réaction chimique (réaction corticale), modifie sa zone pellucide de façon à ce qu'elle ne puisse plus être traversée par un autre spermatozoïde. Il n'y a donc ainsi qu'un seul spermatozoïde qui va pénétrer dans l'ovocyte.

- Après la fécondation, l'ovocyte termine la méiose pour donner un ovule et le 2ème globule polaire. Cet ovule contient alors deux noyaux, appelés pronuclei, l'un provenant de l'ovule, l'autre du spermatozoïde, et est nommé zygote. Ce zygote va ensuite se diviser pour donner naissance à un embryon à 2 cellules identiques. Lors de cette division cellulaire, ou mitose, les 2 pronuclei vont fusionner, mélangeant ainsi les chromosomes maternels et paternels pour former le génome.

Schéma de la fécondation :

Source : <https://www.invitra.com>



II. Les principales causes d'infertilité Annexe 1 + 4 + 8 + 9 :

Définition de l'infertilité : (annexe 4) : Un couple est considéré comme infertile lorsqu'il ne parvient pas à faire un enfant après 12 à 24 mois de tentatives sans contraception. Elle peut être d'origine masculine, féminine, mixte ou d'ordre sexuel (quand les rapports ne sont pas fréquents).

Dans 15% des cas : inexpiquée

a. L'infertilité masculine :

- Les IST chroniques abiment la qualité du sperme
- La prise de stéroïdes pour se muscler (hypogonadisme, apoptose des cellules germinales, altérations morphologiques des cellules de Leydig, aneuploïdie des spermatozoïdes (cellule qui ne possède pas le nombre normal de chromosomes))
- Augmentation du nb de cancers des testicules
- Augmentation du nb de malformations de la verge (altèrent la vie sexuelle et les capacités de reproduction normales) ex : hypospadias
- Cryptorchidie (absence de descente des testicules dans le scrotum)
- Le tabac, l'alcool, drogues (composition du sperme altérée, baisse de production de spermatozoïdes, de testostérone, augmentation du nombre d'oestrogènes)
- Les ondes des portables (effet néfaste sur le nombre de spermatozoïdes, leur morphologie et leur mobilité)
- Les ordinateurs portables et pantalon serré (la chaleur qu'ils dégagent peut nuire à la qualité et la fertilité du sperme, surtout lors d'utilisations régulières et prolongées car augmentation de la température des testicules, alors que la valeur moyenne de la température testiculaire doit se situer entre 33 °C et 34 °C.)
- Les facteurs environnementaux et l'exposition à des substances toxiques (perturbateurs endocriniens par ex.) sont fortement mis en cause.
- L'azoospermie : absence de spermatozoïdes dans le sperme éjaculé.
- L'azoospermie obstructive (- grave): anomalie au niveau des tubes séminifères ou du canal déférent qui empêche la sortie des spermatozoïdes dans l'éjaculat, mais il existe une production de spermatozoïdes dans le testicule.

- L'azoospermie sécrétoire (+ grave) : défaut dans la spermatogenèse (le processus de formation des cellules sexuelles mâles) qui empêche la production de spermatozoïdes
- Perturbateur endocrinien : substance exogène ou un mélange qui altère la/les fonction(s) du système endocrinien (= organes qui sécrètent des hormones) et, par voie de conséquence, cause un effet délétère sur la santé d'un individu, sa descendance ou des sous-populations. Origines : issus de l'industrie agro-chimique et de leurs rejets / hormones naturelles ou de synthèse

b. L'infertilité féminine (annexe 4) :

- L'âge maternel : les grossesses sont de plus en plus tardives. Il y a 30 ans, l'âge moyen d'un premier accouchement était de 23 ans, contre 31 aujourd'hui. Le nombre d'ovules dont nous disposons à la naissance (nos réserves ovariennes) chute : la fertilité est à son maximum à 20 ans.
- Les troubles ovariens : les causes les plus fréquentes sont l'absence d'ovulation ou troubles d'ovulation. Ces troubles d'origine ovarienne se traduisent par absence de production d'ovocytes fécondables. Cela peut être dû à un syndrome des ovaires polykystiques (développement de multiples kystes sur les ovaires), par une insuffisance ovarienne (absence totale d'ovulation)
- Des troubles hormonaux : lorsqu'il y a un excès de prolactine en dehors de la grossesse cela engendre une baisse de la fertilité. La prise de certains médicaments (neuroleptiques, morphine, œstrogènes) est souvent responsable de ce trouble hormonal.
- L'endométriose : une maladie gynécologique qui touche une femme sur 10 en âge de procréer. Elle est caractérisée par la présence anormale d'endomètre dans les ovaires, les trompes et à l'extérieur de la cavité utérine. Et l'endomètre empêche un environnement favorable à la fécondation.
- Les infections sexuellement transmissibles : qui ne sont pas traitées suffisamment tôt peuvent laisser des traces sur les trompes ou provoquer une endométrite et empêcher la bonne implantation d'un embryon.
- + alcool, drogue et tabac (perturbation des cycles menstruels, périodes anovulatoires, problèmes au niveau des trompes de Fallope et du col de l'utérus, grossesses ectopiques)

c. L'infertilité mixte :

Représentée par toutes les situations où chaque membre du couple a une anomalie qui altère partiellement ou totalement la fertilité. Ceci est assez fréquent.

III. Les différentes techniques d'AMP (Annexes 3 + 6 + 7 + 8) : assistance médicale à la procréation :

Des techniques pour aider les couples infertiles

Définition : l'assistance médicale à la procréation (AMP), ou procréation médicalement assistée (PMA), consiste à manipuler un ovule et/ou un spermatozoïde pour favoriser l'obtention d'une grossesse. Elle permet de palier certaines difficultés à concevoir, sans nécessairement traiter la cause de l'infertilité.

En France, en 2015, 145.255 tentatives, 24839 enfants sont nés grâce à une AMP = 3.1 % des bébés nés.

La recherche vise à améliorer les techniques utilisées, de manière à augmenter les chances de succès de grossesse.

Le premier enfant conçu par fécondation in vitro en France est né en 1982. Depuis, les techniques d'AMP ne cessent de s'améliorer, avec une augmentation des taux de succès.

Les différentes techniques d'AMP :

Les différentes techniques d'AMP : 145.255 tentatives en 2015*	
Nom de la technique	Principe
<p>Insémination artificielle *54167 = 37.2%</p>	<p>Technique la plus anciennement pratiquée et aujourd'hui très courante. 54 167 inséminations artificielles en 2015.</p> <p>Consiste à déposer du sperme directement dans l'appareil génital de la femme au moment de l'ovulation. Elle peut se faire au niveau du col, de la cavité utérine ou même au niveau de la trompe</p> <p>Le plus souvent un traitement de stimulation préalable est prescrit à la femme afin d'obtenir le développement d'un ou deux follicules. Le développement folliculaire est suivi par échographie et prise de sang (dosages hormonaux). Lorsqu'ils sont matures, l'insémination est programmée.</p> <p>1. Recueil du sperme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insémination artificielle consiste à rapprocher les spermatozoïdes de l'ovocyte à féconder. Il faut donc recueillir le sperme du conjoint par masturbation au laboratoire. Il devra être livré le jour de l'insémination ou possibilité d'être congelé préalablement à l'insémination. - Le sperme analysé est préparé afin de sélectionner les spermatozoïdes les plus mobiles. <p>2. Rapprochement des spermatozoïdes et de l'ovocyte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - On procède rapidement à leur introduction dans l'utérus. Insémination artificielle grâce à un cathéter. - Au bout de 14 jours : test de grossesse réalisé. Les cycles d'insémination peuvent être répétés. - Si résultats pas positifs : on peut proposer une autre technique d'AMP
<p>Fécondation in vitro *20.551 =14.1%</p>	<p>Ces techniques sont dites « in vitro » puisque que la fécondation se passe à l'extérieur du corps de la femme.</p> <p>1^{ère} étape : la stimulation : maturation des follicules par injection hormonale</p> <p>L'objectif du traitement hormonal administré par injection est d'une part d'obtenir le développement simultané de plusieurs follicules et d'autre part de pouvoir prélever des ovocytes avant l'ovulation.</p> <p>2^{ème} étape : la ponction folliculaire</p> <p>Réalisée par voie vaginale sous contrôle échographique et sous anesthésie.</p> <p>3^{ème} étape : préparation des gamètes au laboratoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des ovocytes : après la ponction, les liquides folliculaires contenant les ovocytes sont transmis au laboratoire. - Préparation des spermatozoïdes : sperme recueilli et préparé au labo le jour de la ponction ovarienne. Dans situations particulières, ils peuvent être congelés et seront utilisés. <p>4^{ème} étape : la mise en fécondation</p> <p>Les spermatozoïdes préparés déposés au contact des ovocytes dans une</p>

	<p>boîte de culture et placée dans incubateur de 37°C. Les spermatozoïdes mobiles viennent spontanément, sans aide extérieure, au contact de l'ovocyte. Mais un seul spermatozoïde fécondera celui-ci.</p> <p>5^{ème} étape : le développement embryonnaire</p> <p>Le lendemain de la ponction, les ovocytes fécondés sont identifiables par la présence de deux noyaux : l'un provient de l'ovocyte et l'autre du spermatozoïde. Tous les ovocytes ne sont pas fécondés. Ils deviennent des embryons de 2 à 4 cellules en 24h, puis de 6 à 8 24h plus tard.</p> <p>6^{ème} étape : le transfert embryonnaire</p> <p>Il est réalisé au moyen d'un cathéter par voie vaginale dans l'utérus.</p> <p>L'embryon est déposé à l'intérieur de l'utérus et s'y développe jusqu'à son implantation.</p> <p>Le nombre d'embryons obtenus peut être supérieur au nombre d'embryons transférés. Dans ce cas, ils peuvent être congelés s'ils présentent des critères de développement satisfaisants.</p> <p>Le transfert d'embryons congelé (* 28.858=19.8%) recueillis à la suite d'une fécondation in vitro peut être effectué pour démarrer une grossesse ou remédier à l'échec du transfert d'un embryon frais. Tous ceux qui peuvent être congelés le sont. Par la suite, le transfert est fait à partir d'un embryon décongelé, ce qui évite d'avoir à débiter un nouveau traitement.</p>
<p>Fécondation in vitro avec ICSI *41.679=28.6%</p>	<p>En anglais « Intra Cytoplasmic Sperm Injection » OU également : micro-injection, fécondation assistée ou fécondation avec micromanipulation.</p> <p>Elle consiste en l'injection d'un seul spermatozoïde dans l'ovocyte. L'ICSI impose une préparation spéciale des ovocytes et des spermatozoïdes.</p> <p>La couronne de cellules qui entoure l'ovocyte est enlevée pour visualiser l'endroit où va se faire la micro-injection. La capacité des ovocytes à être fécondée est évaluée de manière plus précise. Seuls les ovocytes matures seront micro-injectés. Pour chacun des ovocytes, un spermatozoïde est choisi en fonction de son aspect et de sa mobilité.</p> <p>Sous contrôle d'un microscope, l'ovocyte est maintenu par une micropipette, et avec une autre micropipette, on aspire le spermatozoïde sélectionné puis il est injecté dans l'ovocyte. Les ovocytes sont ensuite remis dans une boîte de culture dans l'incubateur à 37°C.</p> <p>La fécondation est ici initiée par la technique.</p> <p>Les étapes suivantes sont identiques à celles de la fécondation in vitro classique.</p>
<p>L'accueil d'embryons *145 =3%</p>	<p>Dans les textes de loi, le don et l'accueil d'embryons sont appelés sans distinction accueil d'embryons. L'expression don d'embryons est employée pour les couples donneurs et l'expression accueil d'embryons pour les couples receveurs.</p> <p>L'accueil d'embryons est destiné à des couples qui ont une double infertilité ou des risques de transmission d'une maladie génétique connue à l'enfant. Les tentatives habituelles d'AMP ne sont pas possibles ou ont échoué.</p> <p>On peut leur proposer l'accueil d'embryons. Cela signifie que le couple peut bénéficier d'un transfert d'embryons congelés donné anonymement par un autre couple ayant lui-même suivi une démarche d'AMP.</p>

3. Le parcours d'un couple dans un processus de PMA implique l'intervention d'une équipe pluri-professionnelle : médecins, biologistes, psychologues, techniciens de laboratoire, infirmiers, ...et s'accompagne de la production de données de santé.

Développer les aspects liés au secret professionnel et au partage de l'information entre professionnels. Présenter les enjeux soulevés par la numérisation, la gestion et l'utilisation des données de santé.

Annexes 2, 5, 10, 11

PMA : procréation médicalement assistée

1. Définir le secret professionnel

Le terme de **secret médical** est réservé uniquement aux médecins. Pour les autres professionnels de santé (infirmiers, aides-soignants...), les professionnels du secteur médico-social, les personnels administratifs, on parle de **secret professionnel**. Le secret professionnel englobe le secret médical. **Le secret professionnel ne concerne pas que les informations strictement médicales (pathologie, résultats d'examens biologiques et radiographiques, diagnostic, traitement, intervention...).** Il s'applique aussi aux **données personnelles relatives à la vie privée de la personne malade (famille, profession, patrimoine...)**. Le code de déontologie médicale précise par ailleurs que toutes les informations qui sont confiées, mais aussi ce qui a été vu ou entendu, sont confidentielles

Cette obligation de secret s'applique aux informations relatives à la santé, au comportement, à la situation familiale d'une personne, etc., dont l'agent a connaissance dans le cadre de ses fonctions. Elle vise à protéger les intérêts matériels et moraux des particuliers. Le secret professionnel peut être levé sur autorisation de la personne concernée par l'information. La levée du secret professionnel est obligatoire pour assurer :

- la protection des personnes (révélation de maltraitances, par exemple),
- la préservation de la santé publique (révélation de maladies nécessitant une surveillance, par exemple),
- la préservation de l'ordre public (dénonciation de crimes ou de délits) et le bon déroulement des procédures de justice (témoignages en justice, par exemple).

2. Les données de santé « Big Data » de santé : annexe 5

- a. **Définition** : données issues de mesures biologiques, génomiques, d'imagerie, de données cliniques, environnementales et comportementales, mais aussi des données personnelles, des réseaux sociaux, des sources administratives et des données ouvertes en général.
- b. **Cadre légal et réglementaire** : **annexe 5** : Le règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit RGPD, et relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, est applicable en droit français depuis le 25 mai 2018. Il protège les droits des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel et crée de nouveaux droits comme le droit à l'effacement ou « droit à l'oubli » et le droit à la portabilité des données.
- c. **Le DMP (connaissances personnelles)**: Relancé par la loi de modernisation de notre système de santé en 2016, le dossier médical partagé (DMP) est le dossier numérique du patient au service de la continuité et de la coordination des soins. 40 millions de DMP devraient être créés d'ici 5 ans. Il permet à chaque bénéficiaire de l'assurance maladie qui le souhaite, dans le respect du secret médical, de disposer d'un dossier informatisé consignait les informations médicales qui le concernent. Il

s'agit d'un outil permettant de contribuer à la continuité et à la coordination des soins en ville et à l'hôpital. La Caisse nationale de l'assurance maladie en assure la conception, la mise en œuvre et l'administration.

On y trouve :

- les données d'identification du titulaire du dossier ;
- l'historique de soins de l'assurance maladie sur les derniers 24 mois. Ces données seront automatiquement alimentées par la CNAM ;
- les antécédents médicaux (telles que les pathologies, les allergies, etc.) ;
- les résultats d'examens médicaux (tels que les comptes rendus d'analyses biologiques, les examens d'imageries médicales, etc.) ;
- les comptes rendus d'hospitalisation ;
- les directives anticipées de fin de vie ;
- les coordonnées des proches à prévenir en cas d'urgence, de la personne de confiance, du médecin traitant et des professionnels de santé autorisés à accéder au dossier.

« L'article L. 1110-4 du **code de la santé publique** protège le « droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant » pour toute personne prise en charge par un professionnel de santé ou un organisme participant à la prévention et aux soins. »

(...) pour lutter contre les risques que les fichiers informatiques peuvent faire peser sur les libertés et le respect de la vie privée, la loi du 6 janvier 1978 a créé la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

À compter du 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) devrait fournir une base juridique plus solide au droit à l'oubli et, plus globalement, permettre de mieux encadrer l'usage des données personnelles, « **avec une conception plus large des données relatives à la santé et celles « hors cadre de santé » susceptibles de fournir une indication sur un état de santé** » sous peine d'amende pour les entreprises qui ne s'y conforment pas.

« La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique a anticipé certaines transpositions du droit européen, notamment par l'affirmation du **principe de la maîtrise par l'individu de ses données**. La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) s'assure que les procédures de traitement à des fins de recherche **protègent la confidentialité des données**, conservées uniquement pour une durée limitée nécessaire au traitement (article 54 de la loi de 1978 modifiée).

La loi votée le 14 mai 2018 relative à la protection des données personnelles permet une mise en conformité avec le droit européen. »

+ pour conclure sur les enjeux : « La collecte et l'exploitation des données ont déjà permis concrètement d'apporter des bénéfices remarquables pour la recherche médicale et pour la prise en charge des patients, et – avec le développement de l'intelligence algorithmique – préfigurent d'ores et déjà un bouleversement de la prise en charge du bien-être et de la santé des personnes et globalement de l'organisation nationale et internationale du système de santé.(...) »

Conclusion :

Se pose la question du monde que nous voulons avoir pour demain qui est une question fondamentale pour la bioéthique. Points de questionnement :

- Le devenir des enfants issus d'une AMP (sur-risques de malformations ou maladies telles que cancer?)
Aujourd'hui : pas de conséquences des manipulations des gamètes et embryons avec modifications épigénétiques (= Partie des phénomènes du développement embryonnaire qui n'est pas due au programme génétique mais à d'autres facteurs, telle l'action de contact d'un tissu sur un autre)
Mais veille car syndrome de Beckwith-Wiedemann ou d'Angelman (déficience mentale)
- Alternative ? Adoption ?
- Support annexe 2 : les thèmes en débat en 2018

Constats et commentaires

1. Les attentes

Sur le fond :

- De réelles connaissances scientifiques et techniques
- Une capacité de synthèse dans l'exploitation des annexes
- Une utilisation pertinente de **l'ensemble** des annexes
- Une analyse approfondie à partir des annexes ET des connaissances personnelles.
- Des réponses structurées, articulées et hiérarchisées

Sur la forme :

- Une composition structurée avec une introduction et le plan, des liens entre les différentes parties et une conclusion
- Une composition construite selon le plan du sujet et le plan annoncé dans l'introduction.
- Des références aux annexes
- Une présentation soignée (écriture, copie aérée),
- Une maîtrise de la langue (orthographe, grammaire et syntaxe)

2. Les constats

Le jury a apprécié :

- Un plan annoncé et suivi
- Des enchaînements cohérents
- L'apport de connaissances
- Le lien entre analyse des annexes et connaissances
- La présence d'une introduction situant la problématique de la vaccination,
- La maîtrise d'un vocabulaire scientifique et technique

- Une présentation aérée des copies avec des parties bien identifiées
- Une conclusion ne se limitant pas à une synthèse du devoir (une perspective, une nouvelle problématique...)

Le jury a regretté :

Sur le fond

- L'absence de connaissances scientifiques sur le principe de base de la vaccination et les mécanismes immunitaires
- Un recopiage ou une paraphrase des annexes
- Un manque d'argumentation et de réflexion sur la partie 3
- Des jugements de valeur et des prises de position contraires à l'exercice de la profession
- Des développements hors sujet (listing de connaissances sans lien direct avec le sujet comme par exemple : présentation des différents types de micro-organismes)
- Un traitement inégal des différentes parties
- La présence de schémas inutiles, simplistes
- Des compositions inachevées témoignant d'une mauvaise gestion du temps.

Sur la forme

- De nombreuses répétitions
- Une absence de fil conducteur
- Des annexes peu ou pas référencées
- La présence de langage familier
- Une écriture peu lisible
- La présence de ratures et d'espaces non utilisés
- La présence d'erreurs de syntaxe et d'orthographe
- Un vocabulaire imprécis

3. Conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats :

- de prendre connaissance des programmes requis pour les épreuves du concours ;
- d'actualiser leurs connaissances, d'un niveau universitaire, spécifiques à la filière et se référant au programme du concours PLP STMS
- d'approfondir ses connaissances sur les thèmes d'actualité
- de s'entraîner à l'analyse et à la synthèse d'un dossier documentaire en un temps limité
- de prendre le temps de lire le sujet et les annexes pour s'assurer de répondre rigoureusement aux consignes données par le sujet.

Le potentiel « pédagogique » de la copie doit être perceptible à travers sa construction, sa structuration et son organisation.

4. Résultats

Candidats au CAPLP Public :

Moyenne générale des présents : 7,49

Moyenne générale des admissibles : 8,80

Note la plus haute : 16,65

Note la plus basse : 1,08

Candidats au CAPLP Privé

Moyenne générale des présents : 7,97

Moyenne générale des admissibles : 10,00

Note la plus haute : 18

Note la plus basse : 3,42

ÉCRIT 2 - Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à **conduire une analyse critique** de solutions et de documents technologiques, à **proposer des démarches** pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques et écologiques.

A travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

- exploiter et synthétiser un ensemble de documents
- réaliser l'analyse critique de solutions et de documents technologiques ;
- argumenter et mobiliser des connaissances
- proposer une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges
- rédiger et structurer la composition
- utiliser un vocabulaire scientifique et technique

Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 »

Sur le fond, le jury attendait :

- L'annonce d'une problématique.
- La définition des concepts clé : Santé, Promotion, Prévention - Evolution de la Prévention en Santé publique – Présentation du système de santé français
- Le bilan étayé de l'état de santé de la population française et de ses déterminants.
- La situation actuelle de la prévention de la santé en France.
- La présentation de l'axe «Priorité prévention» dans la Stratégie Nationale de Santé : contextualisation (indication des 4 axes, des acteurs...) et présentation des principales mesures.
- Les effets attendus sur les publics concernés aux différents âges de la vie.
- Les moyens mis en place par les pouvoirs publics (existants et à venir) pour la promotion de la santé (plans nationaux, régionaux, campagnes).
- La sélection de compétences, de savoirs associés, le choix d'un contexte, de situation(s) professionnelle(s) réelle(s) ou simulée(s) en lien avec le sujet.
- La formalisation complète des démarches pédagogiques (au moins deux) :
 - objectifs,
 - moyens (séquences, séances, supports pédagogiques),
 - notion d'évaluation
- La justification des démarches pédagogiques
- Le réalisme et la cohérence de la proposition
- La rigueur du vocabulaire scientifique et pédagogique

Sur la forme, le jury attendait :

- Une composition structurée, rédigée, associant clairement les éléments de réponse avec des liens lisibles entre les différentes parties :
 - o une introduction générale présentant la **problématique** et l'annonce du plan
 - o un développement de chaque partie qui suit le plan annoncé avec **des transitions pertinentes**, les parties étant traitées de façon équilibrée,
 - o une conclusion générale proposant un bilan du sujet permettant d'apprécier les connaissances sur le sujet.
- Une composition aérée, présentée sous forme de devoir de synthèse pour la partie 1,
- Une composition rédigée avec soin :
 - o Sans rature ni surcharge
 - o Avec une écriture lisible
 - o Sans erreur d'orthographe ni de syntaxe.

A noter que :

- L'utilisation d'abréviations, sans explication de leur signification, est à bannir.
- Toute citation des annexes doit être identifiée et indiquée entre guillemets.

1. Constats

Le jury a apprécié :

- Des compositions structurées associant une introduction présentant la problématique, différentes parties bien repérables et une conclusion.
- Les définitions relatives aux concepts de santé et prévention.
- Des données exploitées, analysées et argumentées.
- L'utilisation des annexes au profit de la production des candidats.
- Une présentation des connaissances du candidat au niveau des exigences du concours.
- Des apports de connaissances personnelles, autres que celles des documents proposés en annexe.
- Une transition pertinente entre l'analyse de la première partie et la partie pédagogique.
- La présentation de la finalité du baccalauréat professionnel ASSP.
- La présentation de la certification intermédiaire.
- La présentation de la seconde indifférenciée.
- Un positionnement du candidat en tant que futur PLP STMS.
- Des démarches pédagogiques pertinentes et réalistes situées dans la progression du baccalauréat professionnel ASSP, prenant appui sur les extraits de référentiel et en lien avec le sujet :
 - o avec une précision du/des niveau(x) de classe
 - o avec une identification des compétences, des savoirs associés,
 - o des indicateurs d'évaluation et limites de connaissances,
 - o des modalités d'évaluation.
- Le réinvestissement des documents annexes dans la démarche pédagogique.
- Une maîtrise du vocabulaire pédagogique pour la formalisation de ces démarches.
- Une formalisation concrète et construite de la démarche pédagogique.
- La présence de contexte(s) et de situation(s) professionnelle(s).
- Des outils et activités adaptés aux élèves, réalistes et variés.
- Des justifications pertinentes.

Le jury a regretté :

- L'insuffisance d'exploitation des annexes et le manque d'analyse de celles-ci.
- Le manque de connaissances personnelles.
- Les paraphrases, le manque d'argumentation et de synthèse.
- Des hors sujets.
- Les jugements de valeur.
- La méconnaissance des finalités du baccalauréat professionnel ASSP, voire l'absence de présentation.
- Le manque d'informations sur la certification intermédiaire et les PFMP.
- La difficulté, pour certains candidats, à s'approprier le cahier des charges du sujet précisant les compétences et savoirs associés pouvant faire l'objet d'une démarche pédagogique.
- La présentation d'une seule démarche pédagogique ou des copies inachevées.
- Des démarches pédagogiques non adaptées au baccalauréat professionnel ASSP, incohérentes et/ou manquant de réalisme, avec pas ou peu de lien avec le sujet.
- Une absence de justification des choix pédagogiques.
- Un manque de lien avec les PFMP et professionnels partenaires.
- Une méconnaissance du vocabulaire pédagogique.
- Un manque d'implication du candidat qui utilise le « nous » au lieu du « je ».
- Une démonstration trop théorique sur le plan pédagogique sans propositions concrètes ou adaptées.
- Le manque de structuration de la composition ainsi qu'une absence de transition entre les deux parties de l'épreuve.
- Le manque d'une conclusion globale de la copie.
- Le manque de maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe.
- Le manque de soin et de lisibilité de certaines copies.
- Le manque de saut de lignes et d'aération des paragraphes.

2. Préconisations

Elles ont pour but d'aider les candidats dans la préparation au concours et concernent plusieurs registres :

- La maîtrise des connaissances et des compétences disciplinaires : les candidats doivent impérativement **maîtriser les connaissances** et les actualiser au regard des **exigences** du programme du **concours**,
- La connaissance du champ d'intervention et des enseignements : de même ils doivent connaître les enseignements relevant du **champ d'intervention** du PLP Sciences et Techniques Médico-Sociales, s'approprier les référentiels de certification et les **finalités des diplômes** de niveaux 4 et 5 du secteur STMS,
- L'immersion dans le futur métier : il est conseillé aux candidats de faire une **immersion en lycée professionnel**, qui peut prendre différentes formes : observation de cours, entretiens avec les équipes enseignantes, et/ou dans les **milieux professionnels** en lien avec les filières du secteur STMS,
- La maîtrise didactique et pédagogique.

Concernant la première partie, le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé sans émettre de jugement, utiliser un vocabulaire spécifique, technique, précis et adapté en sciences et techniques médico-sociales lors de l'exploitation du dossier documentaire. L'utilisation des annexes doit être judicieuse et servir à étayer l'analyse critique en argumentant les propos à partir des données repérées dans ces supports et complétées par des connaissances. Les deux parties sont à traiter avec la même rigueur.

Le candidat doit gérer son temps, pour cela le jury préconise une première lecture du sujet et de l'ensemble des documents afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque partie et de s'octroyer du temps en fin de composition pour la relecture du travail réalisé.

3. Résultats

Candidats au CAPLP Public :

Moyenne générale des présents : 8,67 / 20
Moyenne générale des admissibles : 10,34 / 20
Note la plus haute : 18,70 / 20
Note la plus basse : 02 / 20

Candidats au CAPLP Privé :

Moyenne générale des présents : 8,94 / 20
Moyenne générale des admissibles : 11,44 / 20
Note la plus haute : 15,7 / 20
Note la plus basse : 02,35 / 20

ÉPREUVES D'ADMISSION SESSION 2019

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

1^{ère} ÉPREUVE D'ADMISSION : mise en situation professionnelle

Durée : 5 heures Coefficient 2

Exemples de sujets

Epreuve d'admission Epreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Sujet n°3

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de Mention Complémentaire Aide à Domicile.

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C44 : Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs.**

Vous traitez : **Aider à réaliser une activité manuelle, une activité domestique, du jardinage.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Epreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes
Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 13 pages : vérifier que le sujet est complet.

Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

Matériels :

- Arrosoir
- Pot de jardinage en plastique
- Jardinière en plastique
- Vaporisateur pour plantes
- Gants de jardinage
- Kit outils de jardin pour plantation
- Bassine
- Econome
- Eponge
- Ustensiles de cuisine : couverts, verres, assiettes
- Mandalas
- Feutres de couleur
- Crayons de couleur
- Feuilles de papier blanc A4, A3
- Aiguilles à tricoter, crochet
- Pelote de laine
- Torchons, serviettes de table.
- Papier journal
- Journaux et revues

Produits :

- Terreau universel
- Perlite
- Plantes d'intérieur à soigner ou à repoter
- Vinaigre
- Coton
- Jus de citron
- Pommes de terre, carottes
- Pommes.

Equipements :

- Poste de lavage des mains
- Poubelle et sacs poubelle
- Nappe de protection en plastique
- Simulateur de vieillissement.



Dossier technique :

- **Document 1** : La maison des sages, habitat participatif - Document modifié –
Source : <http://www.lamaisondessages.fr>
- **Document 2** : Les bienfaits de la cuisine-thérapie – Source : <https://institut.amelis-services.com/sante/nutrition/les-bienfaits-de-la-cuisine-therapie>
- **Document 3** : Plantes d'intérieurs : 8 gestes pour les maintenir en forme – Document modifié. Source : <https://www.detentejardin.com/en-pratique/les-basiques/8-gestes-essentiels-pour-des-plantes-dinterieur-en-pleine-forme-2984>
- **Document 4** : Présentation ouvrage « La relation d'aide » de Luc Tremblay –
Source : <https://www.lien-social.com/La-relation-d-aide>
- **Document 5** : Accompagnement individualisé - Source : Doc'Domicile n°51 ;
Aout/septembre/octobre 2018
- **Document 6** : Le « faire avec » : plus qu'une attitude - Source : Doc'Domicile ; Hors-série n°2 ; Février 2011

Ressources mises à disposition dans la salle :

Ouvrages :

- « La relation d'aide » Luc Tremblay
- « 110 fiches d'animation pour personnes âgées » Elsevier Masson

Vidéo : « Rempoter une plante d'intérieur » détente jardin - <https://youtu.be/DIcPf3qRlts>

Le référentiel Mention Complémentaire Aide à Domicile est mis à disposition.

Epreuve d'admission
Epreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Sujet n°1

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de seconde baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement Soins et Services à la Personne option B « en structure ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C.3.3 : Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation.**

Vous traitez : **C 3.3.3 Réaliser la toilette de l'enfant.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques ; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Epreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 14 pages : vérifier que le sujet est complet.

Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

Matériels :

- serviettes de toilette
- gants de toilette
- vêtements et sous-vêtements nourrissons et enfants
- jouets enfants (hochets, anneaux...)
- réniformes
- lingettes lavables (décontamination des surfaces)

Consommables :

- gants à usage unique
- couches de différentes tailles
- carrés de protections à usage unique
- carrés de coton
- coton hydrophile
- gaze

Produits :

- savon doux liquide
- liniment oléo calcaire
- solution hydro alcoolique
- produit détergent/désinfectant
- sérum physiologique

Equipements :

- mannequins nourrisson et enfants
- poste de travail : plan de change, tapis de change, lavabo, poubelle à pédale, panier linge sale
- poste de lavage des mains
- tapis de jeu
- transat ou sièges auto
- berceau
- lit enfant
- outils de transmission

Documentation :

- Dépliant du CClin Est « L'hygiène des mains des professionnels de santé – Lavage simple – Friction hydro-alcoolique (FHA) » (source : recommandations pour l'hygiène des mains, juin 2009, SF2H)
- Accès site internet INRS, page <http://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/petite-enfance.html>
« Métiers de la petite enfance - Prévenir les risques à domicile comme en établissement »

- Bonnes pratiques – choisir un plan de change en structure collective – Métiers de la petite enfance n°246 juin 2017 Elsevier Masson SAS



Dossier technique :

Document 1 : Le projet éducatif de la crèche « Trois P'tits Tours » (extraits)

Source : <http://troispetitstours.fr>

Document 2 : Le lavage des mains.

Source : Extrait de Naître et Grandir (document modifié) - Révision scientifique : Nathalie Thibault, microbiologiste agréée et consultante en prévention des infections - Septembre 2015

Document 3 : Comment laver les yeux, le nez et le reste du visage ?

Source : Extrait Ameli.fr (document modifié) Source : <https://www.ameli.fr/assure/sante/bons-gestes/bebe/changer-bebe-faire-toilette>)

Document 4 : De la Naissance à la Marche - Les Etapes du Développement Psychomoteur de l'Enfant ». Source : Broché – 2004 ; Albert Coeman et Marie Raulier H de Frahan (extraits)

Document 5 : « Les moments de soins corporels, un lieu de dialogue entre l'enfant et l'adulte » ;
Véronique Sztark ;

Source : Revue « Métiers de la petite enfance » n°230 - février 2016 ; Elsevier Masson (extraits)

Document 6 : Guide de recommandations pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain (extraits)

Source : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/guide-de-recommandations-pour-laccueil-denfants-dans-un-environnement-sain-du-2-janvier-2017>

Document 7 : Fiche technique : Le change et la toilette du siège chez l'enfant.

Source : Manuel bac pro ASSP seconde – Techniques professionnelles et technologie associée. Nathan technique.

Le référentiel du baccalauréat professionnel ASSP « Accompagnement, soins et services à la personne », option B structure est mis à disposition.

Le sujet précise :

- **le niveau de classe et le diplôme** : Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne, Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale, CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, Mention Complémentaire d'Aide à domicile.
- une **compétence à développer chez les élèves, sélectionnée dans le référentiel du diplôme**

A partir de cette compétence, un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant la **réalisation de travaux pratiques** autour :

- d'activités de soins d'hygiène et de confort auprès de l'enfant et de l'adulte
- d'activités relatives à la prévention et à la sécurité
- d'activités d'animation, d'éducation à la santé et de maintien de l'autonomie auprès de l'enfant et de l'adulte
- d'activités éducatives

Le sujet comprend **un dossier technique composé** :

- de tous documents susceptibles :
 - d'orienter le candidat dans sa réflexion et lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve
 - d'être réinvestis dans la séquence de formation
- la liste stricte des matériels, des produits et des équipements mis à disposition au sein du plateau technique.

Le référentiel visé par le sujet est mis à disposition du candidat.

2- Informations relatives aux investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les travaux pratiques et appréciations des jurys

2.1. Extrait de la note aux candidats

- **Dans la salle de travaux pratiques**, pour une durée maximale d'une heure trente après le début de l'épreuve, le candidat :
 - prend connaissance du plateau technique en toute autonomie
 - conduit des investigations, réalise des manipulations et des analyses au cours de travaux pratiques
 - remet en état son environnement de travail

A propos des investigations, des manipulations et analyses à réaliser durant le temps imparti en salle de travaux pratiques :

La partie pratique de l'épreuve peut être conduite par le candidat de manière variée, elle ne présente pas de caractère figé ; le candidat conduit les investigations à sa convenance.

L'environnement pluri-technique mis à sa disposition est assimilé à une situation de recherche, point de départ de sa réflexion, de la thématique à traiter, de la formulation d'hypothèses et de leur confrontation : c'est la démarche d'investigation.

Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant cette phase pratique : démarche expérimentale, tâtonnement expérimental, analyse documentaire...

L'analyse des documents ne suffit pas, la manipulation et/ou la réalisation sont attendues au cours de l'épreuve pratique

La liste des matières d'œuvre, la nature du plateau technique et le dossier technique délimitent le champ des possibles pour le candidat.

L'environnement pluri-technique a été pensé de manière à susciter l'intérêt et la curiosité du candidat, lui suggérer des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses...sans jamais les prescrire.

Les résultats obtenus et les choix réalisés doivent être présentés et réinvestis afin d'apparaître de manière explicite dans la démarche pédagogique retenue et proposée.

2.2. Appréciations du jury

L'épreuve de mise en situation professionnelle consiste à placer le candidat en tant qu'enseignant préparant une séquence pédagogique. Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

Le jury attendait :

- l'exploration de l'environnement pluri technique mis à disposition : le candidat doit prendre connaissance du plateau technique et des éléments qui le composent ;
- l'utilisation limitée aux matériels, produits et équipements listés dans le sujet pour conduire leurs investigations ;
- une utilisation pertinente et rationnelle des produits, matériels et équipement ;

Le jury a apprécié :

- la mise en œuvre effective par les candidats d'une démarche d'investigation, d'un tâtonnement expérimental, de manipulations de nature variée adaptés à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- la curiosité d'esprit des candidats ;
- le respect entre les candidats sur les plateaux techniques lorsque les équipements sont à partager ;
- le respect du matériel et des équipements à disposition ;
- l'emploi raisonné et raisonnable des consommables.

Le jury a regretté :

- le mimétisme entre les candidats dans les choix d'actions ou de manipulations alors que le sujet ne prescrit aucune technique à réaliser. C'est le candidat lui-même qui décide de ce qu'il va mettre en œuvre comme recherche ou manipulations, à des fins pédagogiques pour sa future séquence ;
- une action se limitant à l'observation visuelle des matériels, produits et équipements à disposition. La manipulation est nécessaire à la justification des choix conduisant l'exploitation pédagogique envisagée.
- l'utilisation et/ou la manipulation de matériels ou équipements non-inscrits dans le sujet ;
- une mise en scène trop « théâtralisée » par certains candidats au cours des manipulations.

Conseils aux candidats :

- Cette partie de l'épreuve doit être consacrée à la recherche et au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, de manipulations, de tests, d'essais, nécessaires à la construction de la séquence pédagogique. Il ne s'agit pas d'effectuer une démonstration à destination du jury qui aurait pour but de vérifier la parfaite maîtrise d'un geste technique (par exemple technique de soins d'hygiène et de confort, technique d'animation...).
- Organiser le temps imparti sur le plateau technique : lecture attentive, analyse du sujet en lien avec le référentiel, découverte de l'environnement, mise en œuvre de la démarche d'investigations, d'expérimentations, de manipulations.

Il faut noter que la phase d'investigations ne fait pas l'objet d'une évaluation scorée. Le jury observateur rend compte par écrit à l'aide d'une grille d'observation, de l'activité du candidat sur le plateau technique et en informe le jury qui réalisera l'entretien.

3. Informations relatives à la conception, l'organisation de la séquence de formation et à sa présentation au jury

3.1. Extrait de la note aux candidats

• Dans la salle informatique, le candidat :

- conçoit et organise une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à sa disposition (ordinateur avec accès internet) ;
- prépare l'exposé et l'entretien.

Les investigations, manipulations, réalisations et analyses conduites par le candidat seront à contextualiser obligatoirement au sein de la séquence de formation choisie. Les ressources proposées dans le dossier technique apportent une aide au candidat pour poser le cadre de sa séquence pédagogique. Ces ressources ne sont pas limitatives.

3.2. Appréciations du jury

Le jury attendait :

- la présentation des investigations conduites par le candidat dans sa phase de recherche ;
- l'exploitation argumentée des informations recueillies, des analyses et résultats obtenus et de leur validité ;
- le réinvestissement des informations recueillies lors de cette phase d'investigation dans la séquence pédagogique;
- la présentation justifiée de la démarche méthodologique mettant en évidence l'exploitation pertinente :
 - o des référentiels ;
 - o des observations et résultats des investigations conduites ;
 - o des dossiers techniques mis à disposition.
- l'explicitation de la démarche méthodologique retenue pour construire la séquence à partir des résultats issus des investigations
- la proposition de séquence structurée et personnelle adaptée au niveau imposé ;
- la justification des choix pédagogiques effectués. Il n'est pas nécessaire d'intégrer dans la séquence pédagogique proposée au jury, l'intégralité des activités suggérées par le dossier technique accompagnant le sujet ; des choix justifiés sont judicieux.

- la capacité à saisir les observations du jury et proposer des remédiations ;
- une ouverture d'esprit, de la motivation et du dynamisme.

Le jury a apprécié :

- l'utilisation de l'environnement numérique au cours de l'exposé ;
- un exposé clair et structuré (introduction, développement, conclusion) ;
- la qualité d'écoute et d'argumentation ;
- une connaissance du public de lycée professionnel ;
- la connaissance du milieu professionnel correspondant à la formation des élèves ;
- la connaissance des diplômes relevant du champ d'intervention d'un PLP STMS ;
- le réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- la prise en compte des PFMP dans la proposition pédagogique du candidat ;
- la capacité du candidat à opérer des liens pertinents avec des compétences complémentaires ;
- la capacité du candidat à proposer des activités ou actions interdisciplinaires dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- l'indication des sources utilisées ;
- la posture réflexive et la réactivité du candidat face à ses propositions pédagogiques.

Le jury a regretté :

- l'absence de lien, de réinvestissement et d'appropriation des résultats des investigations menées sur le plateau technique avec la séquence ;
- une posture et / ou des attitudes inadaptées avec le métier d'enseignant ;
- une posture et / ou des attitudes inadaptées vis-à-vis du jury ;
- un registre de langage non professionnel et familier ;
- l'absence de choix et /ou de justification pédagogique effectués ;
- la difficulté à envisager la mise en activité des élèves ;
- la difficulté à proposer une évaluation adaptée à la séquence proposée ;
- la difficulté à adapter les propositions pédagogiques au contexte du lycée professionnel ;
- des exposés trop courts (moins de 20 minutes) ne permettant pas aux candidats de présenter de manière exhaustive leurs investigations et leurs propositions pédagogiques.

Conseils aux candidats

- prendre connaissance :
 - o du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013),
 - o des référentiels et de leur organisation, des outils d'accompagnement pédagogiques (Eduscol, sites académiques SBSSA, ...) ;
 - o des textes en vigueur relatifs à la voie professionnelle ;
- s'informer :
 - o sur les différents champs d'intervention du PLP STMS (MCAD, CAP AEPE, BAC PRO SPVL, BAC PRO ASSP) ;
 - o sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des structures et lieux d'intervention ;
 - o sur les démarches méthodologiques et la didactique de la discipline ;
 - o sur les modalités de conception de séquences et séances pédagogiques ;

- s'appropriier et mobiliser le vocabulaire pédagogique à bon escient ;
- actualiser les connaissances techniques, scientifiques et professionnelles ;

Avertissement :

Il est interdit d'utiliser à son compte des documents pédagogiques produits par autrui sans en indiquer la source. Cette pratique peut être assimilée à du plagiat. Le plagiat est le fait de s'approprier les documents, les idées ou les mots de quelqu'un d'autre en les faisant passer pour siens.

Dans tous les cas, le plagiat n'a pas sa place dans les séquences de formation : apprenez à citer correctement les sources, la rigueur du travail en sera valorisée.

- **Lors de votre travail de recherche pour l'élaboration d'une séquence de formation, notez systématiquement l'origine de chaque support retenu.**
- **N'utilisez pas de documents dont vous ne connaissez ni l'auteur, ni le responsable de publication.**

SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSION – Entretien à partir d'un dossier

Durée : 1 heure – coefficient : 2

1. Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée professionnel.

Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.

L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée professionnel.

La soutenance est suivie d'un entretien de trente minutes avec le jury qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations.

Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

2. Indications aux candidats : une note aux candidats explicitait les attentes concernant cette épreuve relatives à la composition du dossier et à l'exposé.

2.1 - Le dossier comprend :

- *les données scientifiques essentielles relatives au thème choisi par le candidat ;*
- *une présentation de supports d'enseignement empruntés à l'environnement professionnel des sciences et techniques médico-sociales ;*
- *une analyse scientifique et technologique de ces supports ;*
- *les exploitations pédagogiques envisagées dans le cadre des enseignements du PLP STMS.*

L'analyse portera d'une part sur les principes qui ont présidé au choix du candidat pour sélectionner les supports d'enseignement, sur la valeur scientifique, technique ou pédagogique des documents, et sur leurs intérêts dans l'acquisition des connaissances et des compétences par les élèves.

Deux exploitations pédagogiques au minimum sont attendues et seront justifiées par le candidat. La séance présentée lors de la soutenance peut être annoncée dans le dossier mais ne fait pas l'objet d'un développement écrit détaillé.

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages (annexes comprises, police Arial 12). Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques, pédagogiques ou professionnels.

2.2 - Exposé

Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé en insistant sur :

- *la présentation des éléments scientifiques et techniques pertinents ;*
- *l'analyse scientifique et technologique des supports d'enseignement sélectionnés ;*
- *la transposition pédagogique des supports dans le cadre de la séance choisie.*

Le candidat utilise les moyens de communication de son choix. Sont mis à sa disposition un tableau et un vidéoprojecteur. S'il le souhaite, le candidat peut se munir d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires, il lui est conseillé de se munir d'une clé USB et d'une version papier de sa présentation.

3. Commentaires sur les dossiers et conseils aux candidats

Le jury attendait, dans le dossier, conformément à la définition de l'épreuve et à la note aux candidats :

- des données scientifiques essentielles actualisées relatives au thème choisi ;
- une présentation explicite des supports d'enseignement empruntés à l'environnement professionnel des sciences et techniques médico-sociales ;
- une analyse scientifique et technologique de ces supports ;
- deux exploitations pédagogiques au minimum envisagées dans le cadre des enseignements du PLP STMS.

Conformément à ce qui est mentionné dans la note aux candidats, le jury rappelle que la séance présentée lors de l'entretien peut être annoncée dans le dossier mais ne doit pas faire l'objet d'un développement écrit. Le dossier ne doit pas dépasser 40 pages, annexes comprises. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques, pédagogiques ou professionnels.

Le jury a apprécié :

- des dossiers conformes aux attendus de l'épreuve mettant en évidence la capacité des candidats à articuler les données scientifiques et techniques et les supports sélectionnés dans l'ancrage professionnel des champs d'intervention du PLP STMS ;
- une démarche scientifique et technique basée sur un diagnostic d'où est issue une problématique et des hypothèses vérifiées par une démarche d'investigation bien construite ;
- une analyse scientifique au niveau attendu pour un concours de recrutement de professeurs ;
- des supports variés, justifiés, et réinvestis au niveau de l'exploitation pédagogique ;
- des exploitations pédagogiques réalistes et adaptées au niveau des élèves.

Le jury a regretté :

- des dossiers non conformes aux attentes de l'épreuve ;
- des dossiers présentant de nombreuses erreurs d'orthographe et de syntaxe, des oublis de mots, et des phrases inachevées ;
- des dossiers comportant des erreurs dans la mise en page et une absence de pagination ;
- des dossiers issus de formations universitaires ou professionnelles antérieures qui n'ont pas été adaptés à la définition de l'épreuve ;
- des dossiers conçus à partir d'une compilation de données ou d'une description d'expérience sans analyse ;
- des dossiers comportant des données visiblement copiées de sites de vulgarisation ;

- l'absence de fil conducteur ou de lien entre la partie scientifique et les exploitations pédagogiques de même qu'entre l'intitulé du dossier et le thème développé ;
- une partie scientifique et technique et/ou une exploitation pédagogique ne relevant pas du champ du PLP STMS ;
- une absence de problématique ou des problématiques posées et non analysées ;
- une présentation d'exploitation(s) pédagogique(s) concernant des séances de la même séquence d'un seul diplôme ;
- un manque de documents professionnels transposés dans les exploitations pédagogiques ;
- la méconnaissance des référentiels des diplômes du champ d'intervention disciplinaire du PLP STMS et de son cadre d'exercice professionnel ;
- des documents et des statistiques non référencés, non actualisés dont la fiabilité n'est pas certaine ;
- des documents illisibles ou sans réel intérêt au regard des diplômes visés ;
- l'absence de référence aux annexes dans le dossier ou la présence d'annexes non exploitées ;
- l'exploitation de supports issus de manuels scolaires.

Le jury conseille de :

- lire, s'appropriier la définition de l'épreuve et la note aux candidats diffusées sur le site Education.gouv.fr ;
- maîtriser les contenus scientifiques et techniques présentés dans le dossier ;
- choisir un thème de dossier permettant de répondre aux exigences de l'épreuve dans le champ de compétences du PLP STMS ;
- lier les données scientifiques et techniques avec les exploitations pédagogiques présentées ;
- prendre appui sur des documents scientifiques, techniques et professionnels récents et référencés ;
- choisir, pour l'exploitation pédagogique, des documents pertinents issus de l'environnement professionnel ;
- respecter la forme du dossier : 40 pages maximum annexes comprises, présence d'un sommaire, titre, pagination correcte, mise en page soignée, lecture aisée, police Arial 12 ;
- respecter l'anonymat exigé (le nom et la profession du candidat, une identification géographique, le nom du lycée, des partenaires, des personnes accompagnées, ... ne doivent pas figurer dans le dossier) ;
- respecter le droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

4. Commentaires sur la soutenance et conseils aux candidats

Il est demandé au candidat de présenter le dossier qu'il a réalisé en insistant sur :

- l'analyse scientifique et technologique des éléments et supports d'enseignement sélectionnés ;
- la transposition pédagogique des supports dans le cadre de la séance choisie.

Le jury a apprécié :

- une justification du choix des supports scientifiques et techniques et leur analyse ;
- une présentation équilibrée entre l'analyse des données scientifiques et technologiques essentielles et la transposition pédagogique au niveau de la séance ;
- le respect du temps imparti pour l'exposé ;
- l'utilisation d'un support de communication adapté et de qualité tant sur le fond que sur la forme ;
- un exposé qui apporte un éclairage précis et complémentaire au dossier ;

- la présentation d'une séance située dans une progression pour un niveau de formation choisi en lien avec les éléments du dossier ;
- une transposition pédagogique possible à différents diplômes et niveaux de formation ;
- une exploitation des supports présentés dans le dossier ;
- la capacité du candidat à prendre en compte les valeurs de la République dans le cadre de sa projection dans le métier ;
- les qualités de communication inhérentes au métier d'enseignant.

Le jury a regretté :

- une méconnaissance du cadre professionnel du PLP et de la politique éducative ;
- une simple lecture de notes, du diaporama ou du dossier ;
- une paraphrase du dossier ;
- un manque de données scientifiques ;
- un apport excessif de nouveaux documents remis au jury ;
- une analyse superficielle voire inexistante des supports exposés ;
- un manque de dynamisme et de conviction dans la présentation ;
- un manque d'esprit de synthèse sans mise en valeur des données essentielles ;
- un manque de réalisme des propositions pédagogiques ;
- un affichage de concepts pédagogiques non maîtrisés ;
- un manque de mise en activité des élèves à partir des supports sélectionnés ;
- des exploitations pédagogiques essentiellement centrées sur les savoirs associés ;
- une présentation des supports sans lien avec les données scientifiques et techniques du dossier ou issus de manuels scolaires.

5. Commentaires sur l'entretien et conseils aux candidats

L'entretien permet de vérifier :

- la maîtrise des connaissances scientifiques et technologiques au service de la construction des enseignements professionnels ;
- une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations ;
- la démarche pédagogique et l'inscription de la séance dans la progression pédagogique ;
- l'appropriation de l'environnement professionnel d'un professeur de lycée professionnel ;
- la posture en tant que cadre du système éducatif.

Le jury a apprécié :

- la qualité de l'expression, d'écoute et les aptitudes à la communication ;
- des réponses argumentées et pertinentes ;
- des réponses concises permettant des échanges sur différents points ;
- une aptitude à la remise en question, une ouverture d'esprit qui permet d'envisager différentes pistes de travail.

Le jury a regretté :

- un niveau de savoirs scientifiques et technologiques insuffisant bien que le sujet ait été choisi par le candidat ;
- une difficulté du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant ;

- un positionnement professionnel qui ne répond pas à la diversité et aux besoins des publics accueillis ;
- une méconnaissance du lycée professionnel et du champ d'intervention du PLP STMS.

Commentaires sur l'ensemble de l'épreuve :

Le jury a apprécié que la lecture plus attentive de la définition de l'épreuve par des candidats, les amène à des propositions de qualité, aussi bien dans la conception des dossiers que lors de la présentation orale et des échanges.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette session du concours s'inscrit dans une large continuité avec les précédentes. Les constats sur les performances des candidats aux différentes épreuves diffèrent peu de ceux portés lors de ces sessions précédentes. Quant aux attentes du jury par rapport aux connaissances et compétences des candidats, elles restent bien évidemment les mêmes. Cette conclusion ne peut donc que reprendre des éléments qui ont régulièrement été rappelés dans les derniers rapports de ce concours.

Une maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline est indispensable ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse et adaptée au public visé que constituent les élèves.

C'est ce qui est principalement apprécié dans la première épreuve d'admissibilité.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des sources, données, informations sous leurs diverses formes, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les transformant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles, intéressantes visant un ou des objectifs de formation spécifiés. C'est le travail attendu des candidats dans la seconde épreuve d'admissibilité – travail sur des supports d'enseignement – et dans la première épreuve d'admission – travail de conception de supports d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sûr une pratique technique. Il nécessite surtout une réflexion sur l'utilisation des investigations menées, des techniques abordées, des difficultés rencontrées lors de leur réalisation. Une réflexion est également attendue sur la transposition qui pourra être menée pour les élèves en réponse aux objectifs visés et sur ce qu'elle nécessitera comme stratégie pédagogique.

Concernant ces épreuves d'admissibilité, le jury s'inquiète du peu d'importance que semble avoir pour de nombreux candidats le respect des règles d'orthographe et de grammaire.

Un enseignement professionnel se fonde sur une confrontation avec le réel, un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire. La présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ des sciences médico-sociales et exploité pour un enseignement spécifié, s'inscrit dans cette démarche et complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant en lycée professionnel dans cette discipline.

Il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques, cependant, le jury attend des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils se soient interrogés sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Cela va au-delà d'une seule approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves.

Découvrir le lycée et ses instances, rencontrer des enseignants de sciences médico-sociales mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement sont assurément des moyens d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP. Il a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Madame la Proviseure et Madame la Proviseure adjointe du lycée Georges Frèche à Montpellier, ainsi que Monsieur le directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles, Madame la Proviseure et Madame la Proviseure adjointe du lycée Marie Le Franc à Lorient, ainsi que Madame la directrice déléguée aux formations technologiques et professionnelles, Monsieur le gestionnaire du lycée, les équipes d'accueil et de maintenance, les équipes de restauration pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le jury remercie également les enseignants du lycée Marie Le Franc de Lorient qui ont encadré les épreuves d'admission et ont contribué à ce que les candidats soient dans les meilleures conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPLP Sciences médico-sociales au ministère de l'Éducation nationale pour son efficacité et son dévouement.